

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
Du 27 au 29 juin 2012
Santa Marta, Colombie**

Résolution PC/12/2012/5

Approbation du Budget annuel de l'AF13 du Fonds de préparation

Où :

1. La Section 11.1 (o) de la Charte établissant le FCPF (la « Charte ») prévoit une approbation par le Comité des Participants du Budget annuel du Fonds de préparation et des Coûts communs.

Le Comité des Participants,

1. Approuve le Budget annuel de l'AF13 (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013) attaché à cette Résolution ;
2. Décide que les Coûts communs n'incluront pas les coûts liés au programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile du Sud et des peuples autochtones tributaires des forêts et autres populations forestières. Pour ce programme, le CP a attribué un budget de 5,5 millions USD pour les AF12-15 (1^{er} juillet 2011 – 30 juin 2015) dans sa Résolution PC/10/2011/1.rev ; la totalité de ces coûts sera ainsi assumée par le Fonds de préparation ;
3. Décide que les Coûts communs pour l'AF13 n'incluront que les coûts du Secrétariat du FCPF et les coûts pour l'appui pour la méthodologie de REDD ;
4. Demande à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) de préparer une proposition d'activités supplémentaires que le CP examinera à sa treizième réunion (PC13). Cette proposition doit prendre en compte (i) la version finale du Rapport sur l'évaluation des besoins des pays rédigé conjointement par le Programme ONU-REDD et le FCPF, (ii) des activités similaires en cours de réalisation ou prévues par d'autres initiatives et bailleurs et (iii) la capacité de la FMT à appuyer les activités proposées. La proposition doit évaluer l'ordre de priorité des activités supplémentaires, y compris en ce qui concerne leur valeur didactique globale.
5. En ce qui concerne l'activité additionnelle intitulée « Renforcement des capacités pour une inclusion sociale » proposée dans la proposition budgétaire globale au CP lors de la PC12, afin d'éviter tout retard et la réduction conséquente du nombre potentiel d'ateliers régionaux lors de l'AF13, approuve un budget supplémentaire d'USD 200,000 pour cette activité afin de permettre la tenue de l'atelier régional prévu sur les sauvegardes (qui met l'accent sur l'ESES / CGES), les consultations de parties prenantes et le mécanisme de sollicitation de réactions et de traitement des plaintes. Ce budget est inclus dans le budget annuel attaché à cette Résolution sous la ligne budgétaire « Services de conseils aux pays » et

6. Reconnaissant les exigences importantes et croissantes qui pèsent sur la FMT pour faire avancer un certain nombre d'activités essentielles, entre autres, le développement du cadre identifiant les critères de référence pour l'évaluation du R-Package, la gestion de la procédure d'évaluation de la R-PP et le processus d'examen de l'ER-PIN du Fonds Carbone ainsi que le développement du cadre méthodologique et de l'approche de fixation des prix, souligne le besoin potentiel de la FMT pour renforcer ses capacités, et demande à la FMT de mettre en relief tout renforcement nécessaire des capacités de la FMT pour les activités supplémentaires décrites dans le paragraphe 4 ci-dessus.

Attachement

Fonds de préparation du FCPF Proposition budgétaire globale annuelle pour l'AF13 (Frais de fonctionnement)

Budget global	Budget proposé pour l'AF13 (\$000)
Administration du Fonds fiduciaire pour la préparation	443
Secrétariat du FCPF	1,456
Appui pour la méthodologie de REDD	1,338
Services de conseils aux pays	1,045
Sous-total	4,282
Appui à la mise en œuvre nationale	5,943
Sous-total	10,225
Programme pour les PA et les OSC	2,590
Total des frais de fonctionnement	12,815

Part des coûts budgétés entre le Fonds de préparation et le Fonds Carbone

Budget global	Budget proposé pour l'AF13 (\$000)
Fonds de préparation	11,837
Fonds Carbone	978
Total	12,815